



Planning des inscriptions en doctorat à l'INAT

Année universitaire 2022 – 2023

1^{ère} année : Voir conditions de candidature sur (<http://www.inat.tn/fr/Ecole-doctorale>)

2^{ème}, 3^{ème}, Après avis du comité de thèse. Pour l'inscription en 3^{ème} Année un justificatif de la soumission d'un article dans une revue à facteur d'impact (Clarivate/Thomson Reuter) est exigé.

4^{ème} année : Après avis du comité de thèse et demande de dérogation. Un justificatif de l'acceptation d'un article dans une revue à facteur d'impact (Clarivate/Thomson Reuter) est exigé.

5^{ème} année : Après demande de dérogation et présentation d'un rapport d'avancement

Du 12 Septembre au 30 Décembre 2022

Comités de thèse

- Session 1 : du 26 au 30 septembre 2022
- Session 2 : du 24 au 28 Octobre 2022
- Session 3 : du 5 au 10 Décembre 2022

Les doctorants en stage à l'étranger peuvent effectuer la présentation de l'avancement de leurs travaux devant le comité de thèse à distance

⁽¹⁾ Les étudiants inscrits en 1^{ère} année de thèse au cours de l'année universitaire 2022– 2023 devront présenter obligatoirement un article avec facteur d'impact Clarivate – Tomson Reuter soumis pour l'inscription en 4^{ème} année de thèse, et un article avec facteur d'impact Clarivate – Tomson Reuter accepté pour l'inscription en 5^{ème} année de thèse.

Le Directeur de l'Institut National
Agronomique de Tunisie

Signé: Faysal Ben Jeddi



Planning des inscriptions en doctorat à l'INAT

Année universitaire 2022 – 2023

1^{ère} année : Voir conditions de candidature sur (<http://www.inat.tn/fr/Ecole-doctorale>)

2^{ème}, 3^{ème}, Après avis du comité de thèse. Pour l'inscription en 3^{ème} Année un justificatif de la soumission d'un article dans une revue à facteur d'impact (Clarivate/Thomson Reuter) est exigé.

4^{ème} année : Après avis du comité de thèse et demande de dérogation. Un justificatif de l'acceptation d'un article dans une revue à facteur d'impact (Clarivate/Thomson Reuter) est exigé.

5^{ème} année : Après demande de dérogation et présentation d'un rapport d'avancement

Du 12 Septembre au 30 Décembre 2022

Comités de thèse

- Session 1 : du 26 au 30 septembre 2022
- Session 2 : du 24 au 28 Octobre 2022
- Session 3 : du 5 au 10 Décembre 2022

Les doctorants en stage à l'étranger peuvent effectuer la présentation de l'avancement de leurs travaux devant le comité de thèse à distance

(1) Les étudiants inscrits en 1^{ère} année de thèse au cours de l'année universitaire 2022– 2023 devront présenter obligatoirement un article avec facteur d'impact Clarivate – Tomson Reuter soumis pour l'inscription en 4^{ème} année de thèse, et un article avec facteur d'impact Clarivate – Tomson Reuter accepté pour l'inscription en 5^{ème} année de thèse.

Le Directeur de l'Institut National
Agronomique de Tunisie

Signé: Faysal Ben Jeddi